

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le lycéen, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > Un vœu est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur
- > les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- > Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, Licence), spécialité ou mention**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

### Au total, le lycéen peut formuler :

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (1/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour les BTS et DUT :

- > Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)
- > **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

**Exemple : Arnaud demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements**

➔ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (2/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et sciences de l'ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande d'une CPGE dans un même établissement avec et sans internat compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

### Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Paris sans internat
- Lycée B à Paris sans internat
- Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

➔ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (3/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Pour certaines licences ou Paces (hors Paces Île-de-France) :

- > Certaines licences ou Paces **peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique** (exemple de vœu multiple : Licence de Droit dans la région X)
- > **Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Lorsque le lycéen demande ces types de licence ou Paces, il formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu' à 10 sous-vœux maximum**
- > Les licences et Paces concernées par les vœux multiples seront affichées sur Parcoursup

**Exemple : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région X et il choisit les établissements suivants**

- Université A
- Université B
- Université C

➔ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES SUR PARCOURSUP.FR (4/4)

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 13 mars

## ➔ Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé